

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2015

Délibération n° D-2015-435

**Marché fourniture et installation de matériel de péage pour les
parkings Jacques de Liniers et Henri Gelin à Niort -
Exonération des pénalités de retard**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

**Marché fourniture et installation de matériel de péage
pour les parkings Jacques de Liniers et Henri Gelin à
Niort - Exonération des pénalités de retard**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par décision n°2014-1724 du 18 décembre 2014, un marché a été signé avec la société THALES COMMUNICATIONS et SECURITY SAS pour l'achat et l'installation de matériel de péage pour les parkings Jacques de Liniers et Henri Gelin à Niort pour un montant total de 71 980 € HT.

Le marché a été notifié le 20/01/2015 et le délai d'exécution était fixé à 3 mois.

En cours d'exécution du marché, il s'est avéré nécessaire d'adapter le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) en raison de contraintes techniques liées aux portes piétonnes du parking Jacques de Liniers insuffisamment détaillées dans le CCTP et qui ne permettait pas un fonctionnement optimal après travaux.

Ainsi, cette adaptation a conduit à des retards dans l'exécution du marché entraînant pour l'entreprise, des pénalités, conformément à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) en référence à l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de Fournitures Courantes et Services (CCAGFCS).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- exonérer l'entreprise THALES COMMUNICATIONS et SECURITY SAS, titulaire du marché, des pénalités de retard prévues par l'article 5 du CCAP.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX